

Diapo 1 – Été 2026 : la chaleur au travail

- Présenter l'objectif : faire le bilan de l'été 2026 dans les Pays de la Loire, mesurer les conséquences sur la santé et les conditions de travail, puis voir quelles réponses la CGT peut porter.
- La chaleur n'est plus seulement une question météorologique ou de confort : elle concerne directement la santé, les droits des salarié-es et l'organisation du travail.
- L'enjeu est de passer du constat à la prévention et à l'action et envisager dès maintenant les suites pour les années à venir.

Diapo 2 – Un été hors norme : les chiffres à retenir

- À l'échelle nationale, l'été 2026 a été marqué par des températures exceptionnelles, plusieurs vagues de chaleur et un déficit important de précipitations.
- Ces phénomènes se combinent : moins de pluie, des sols qui sèchent, des cours d'eau fragilisés et des périodes de chaleur qui durent.
- Cela oblige à repenser les conditions de travail, les bâtiments et les moyens de prévention. On ne peut plus traiter chaque épisode comme une exception.

Diapo 3 – Pays de la Loire : des épisodes répétés

- Les cinq départements ont été concernés, dès le mois de juin, avec des niveaux de vigilance très élevés.
- Le record de 44,7 °C aux Herbiers le 23 juin illustre l'intensité des températures dans la région. Nantes a ensuite atteint 40 °C le 12 juillet.
- Les épisodes se sont rapprochés au cours de l'été. Les salarié-es, comme les organismes et les milieux naturels, ont eu moins de temps pour récupérer.
- La région n'est pas nécessairement celle où la température moyenne a été la plus élevée en France, mais elle a cumulé chaleur extrême et sécheresse durable.

Diapo 4 – Un impact sanitaire bien documenté

- Les bulletins de Santé publique France font état d'une hausse des recours aux urgences, des hospitalisations et des consultations liées à la chaleur.
- Les conséquences ne concernent pas uniquement les personnes âgées ou fragiles : déshydratation, épuisement, hyperthermie, baisse de concentration et risque accru d'accidents peuvent toucher les salarié·es en activité.
- Les nuits chaudes aggravent le problème : le corps récupère moins bien, notamment lorsque les journées de travail sont longues ou physiques.

Diapo 5 – La surmortalité : 902 décès toutes causes en excès

- Les estimations provisoires présentées totalisent 902 décès toutes causes en excès sur trois périodes caniculaires.
- **Il faut bien préciser ce que signifie ce chiffre : il s'agit d'une surmortalité statistique pendant ces périodes, et non de 902 décès individuellement attribués à la chaleur.**
- Ce bilan donne néanmoins la mesure de l'enjeu sanitaire. Les épisodes caniculaires ne sont pas anodins : ils peuvent avoir des conséquences graves sur la santé et la mortalité.
- Pour la CGT, la prévention doit être prise au sérieux et intervenir avant que les températures deviennent extrêmes.

Diapo 6 – Ce que disent les salarié·es : la chaleur dégrade le travail

- L'enquête nationale de la CGT, qui a recueilli plus de 11 000 réponses, met en évidence des conséquences importantes sur le travail.
- Fatigue, difficultés de concentration, ralentissement de l'activité : la chaleur modifie concrètement les conditions dans lesquelles les salarié·es peuvent travailler.
- **Le chiffre à retenir est aussi celui des 80 % de répondant·es qui estiment qu'on leur a demandé, au moins en partie, de travailler comme si de rien n'était.**

- Cela pose une question centrale : **pourquoi continuer à maintenir les mêmes objectifs et les mêmes cadences lorsque les conditions de travail deviennent dangereuses ?**

Diapo 7 – Tous les secteurs sont concernés

- La chaleur ne touche pas uniquement les métiers exercés en extérieur.
- Dans l'industrie, les ateliers et les machines peuvent accentuer la chaleur. Dans le BTP et l'agriculture, les salarié·es sont exposé·es directement au soleil.
- Dans les hôpitaux, les établissements médico-sociaux, les écoles et les services publics, la chaleur dégrade les conditions de travail et peut aussi compliquer l'accueil et la prise en charge des usagers.
- Il faut donc partir des réalités professionnelles de chaque secteur et faire remonter les situations vécues dans les cinq départements.

Diapo 8 – Intervenir : la démarche syndicale CGT

- Première étape : écouter les salarié·es et recueillir les faits, les températures, les horaires, les malaises et les difficultés rencontrées.
- Deuxième étape : interpellier l'employeur et exiger des mesures immédiates de protection.
- Les représentant·es du personnel doivent être mobilisé·es, notamment à travers le CSE dans le secteur privé ou les instances compétentes dans la fonction publique.
- Il faut conserver des traces écrites des situations et des réponses de la direction.
- Enfin, chaque épisode doit donner lieu à un bilan, à **l'actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)** lorsqu'il s'applique, et à la construction d'un plan de prévention durable.

Diapo 9 – Les préconisations CGT : protéger immédiatement

- La première revendication est d'adapter le travail aux conditions réelles : horaires, pauses, cadences et charge de travail.
- Il faut garantir l'accès à l'eau fraîche, à des espaces de repos adaptés et à des moyens efficaces pour limiter l'exposition.
- Lorsque les conditions deviennent dangereuses, la protection de la santé doit primer sur les impératifs de production.
- La CGT porte également la question du maintien intégral des revenus lorsque l'activité doit être interrompue en raison de la chaleur.
- Enfin, chaque entreprise et chaque administration doit anticiper les épisodes de fortes chaleurs avec les salarié-es et leurs représentant-es, plutôt que d'improviser au dernier moment.

Diapo 10 – Ne pas attendre la prochaine canicule

- La prévention ne peut pas reposer uniquement sur les comportements individuels ou les conseils de bon sens.
- Elle nécessite des droits effectifs, des moyens de contrôle, des investissements et une transformation de l'organisation du travail.
- **Pour le Comité régional CGT, la prochaine étape consiste à recenser les situations vécues dans les cinq départements et à construire un bilan syndical partagé.**
- Ce travail doit permettre d'interpeller les employeurs et les pouvoirs publics, puis de construire un cahier revendicatif régional.
- L'objectif est de préparer dès l'hiver les adaptations nécessaires pour l'été 2027.

Conclusion : la chaleur est désormais un enjeu durable de santé au travail. Pour la CGT, il ne s'agit pas seulement de mieux supporter les canicules, mais de **garantir** des conditions de travail qui **protègent réellement** les salarié-es face au dérèglement climatique.